

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE D'ALBE

Arrondissement
de Sélestat

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre Conseillers
élus : 11

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2016

Nbre Conseillers
en fonction : 11

Convocation du 21 octobre 2016

Nbre Conseillers
présents : 8

Le Maire : Dominique HERRMANN
Les Adjoints : Fabien DOLLE
MARTIN Francis

La conseillère : KLEIN Cathy
Les conseillers : BAUER David, KARDOUH Abdessamad,
LEDERMANN David, STRIEVI Manuel.

Absents excusés : SENFT Christine, FAHRER Christelle et BARTHEL Damien.

Début de séance : 19h30

M. le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers, excuse les absents suivants : M. Damien BARTHEL, Mesdames Christelle FAHRER et Christine SENFT et passe à l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 04/10/2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance du 04 octobre 2016.

2) AVIS EN VUE DE L'APPROBATION DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU POS D'ALBE.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

La Communauté de Communes de la Vallée de Villé est devenue compétente en matière de P.L.U., document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à compter du 22 septembre 2015.

La modification simplifiée du plan d'occupation des sols a été engagée par délibération du conseil communautaire en date du 5 juillet 2016.

Le projet de modification simplifiée n°1 du plan d'occupation des sols a été mis à la disposition du public du lundi 22 août 2016 au jeudi 22 septembre 2016 inclus.

Conformément au code des collectivités territoriales, la commune doit donner son accord préalable à l'approbation de la modification simplifiée du document d'urbanisme par la communauté de communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.174-4 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-57 ;
- Vu le schéma de cohérence territoriale de Sélestat et sa région, approuvé le 17 décembre 2013 ;
- Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 15/03/2002 et modifié le 06/05/2004 et le 02/12/2010 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2015 portant actualisation des compétences et modifications des statuts de la communauté de communes du Canton de Villé ;
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 05/07/2016 fixant les modalités de la mise à disposition du public ;
- Vu le projet de modification simplifiée du plan d'occupation des sols notifié au Sous-Préfet et aux personnes publiques associées le 27/07/2016 et mis à disposition du public du lundi 22 août 2016 au jeudi 22 septembre 2016 inclus ;
- Vu l'absence d'observations formulées par le public ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL : à l'unanimité

Décide :

de donner **un avis favorable** à l'approbation de la modification simplifiée n°1 du P.O.S. communal par la Communauté de Communes de La Vallée de Villé.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet **d'un affichage en mairie** conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sélestat-Erstein,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Fin de séance à 20H00.